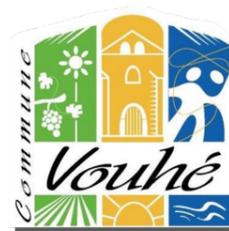




Le Voyacais



Octobre 2021



L'édito

Il est sans doute un peu tôt pour crier victoire quant au recul de la pandémie mais, pour l'heure en France, les signaux sont encourageants et incitent à l'optimisme. Conséquence directe : cette rentrée 2021 témoigne d'une reprise pour le moins dynamique dans de nombreux domaines - économique, culturel, évènementiel...

Il en va de même à Vouhé où, après quelques mois de parenthèses qui ont contraint certaines de nos associations à cesser temporairement leurs activités, la mise en œuvre de projets est sur les rails. Dans les prochaines semaines, et d'ici à la fin de l'année, fêtes et événements vont voir ou revoir le jour, ponctuer et améliorer notre quotidien jusqu'à décembre.... Et après bien sûr.

Reste maintenant à souhaiter que la crise Covid ne reprenne pas du poil de la bête ! Comme vous, nous sommes impatients de reprendre une vie normale, sans entraves, et surtout de concrétiser les projets et ambitions qui sont le moteur de notre action pour le village.

Solidarité Octobre rose

Si octobre s'avère le mois de l'automne, c'est aussi 31 jours qui mettent à l'honneur une cause qui nous tient à cœur : la lutte contre le Cancer du Sein.

Ce mois-ci le Voyacais est tout en rose

Votre Conseil Municipal

Sophie David, conseillère municipale, prend la parole

Je me présente Sophie DAVID, 55 ans, mariée, 3 filles ; Sonia (30 ans), Marion (28 ans), Flora (23 ans). Ma profession : aide à la personne.

S'établir à Vouhé en 1994 (27 ans) a été un choix réfléchi, dans ce village dit rural, mais qui correspondait à notre choix de vie. Mon mari a été pendant quelques années trésorier de l'A.C.C.A. « Tradition et Ruralité », des valeurs que nous avons essayé de transmettre à nos filles, surtout l'ainée qui est Présidente de la Chasse Féminine dans les Ardennes.

Je suis bénévole dans une association au service des plus démunis.

Pendant 10 ans j'ai participé en tant que bénévole aux Fêtes Gauloises, ce qui m'a permis de rencontrer des personnes riches de leurs vécus, dans le partage et la convivialité, parfois dans des désaccords, comme de vrais Gaulois. Mes meilleurs souvenirs.

En 2009 ce fut ma première expérience sur une liste électorale et depuis 2014 le maire Thierry Blaszyk me fait l'honneur de faire à nouveau partie de sa liste municipale, un moyen d'essayer modestement de donner le meilleur de moi-même au service du Village et de voir l'avenir sans oublier le passé.

Mes missions au sein de la Municipalité : référente Tempête, déléguée F.R.E.D.O.N. pour la gestion des nuisible et la participation à l'aménagement du cimetière.

Noël dernier, Gaëlle et moi-même avons voulu égayer notre village, dans cette période morose de COVID, avec des matériaux de récupération. Une initiative que nous voudrions renouveler.

Votre aide serait appréciée permettant, pourquoi pas, des échanges et une convivialité indispensable lors des Fêtes de Noël. N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.



Le pot des associations

Ce jeudi 30 septembre l'équipe municipale a réuni les associations voyacaises qui mettent tout leur cœur à animer notre village, autour d'un buffet préparé et cuisiné par Isabelle, Sophie, Véronique et Gaëlle. Cette soirée a donné l'occasion de retrouvailles, de rencontres et d'échanges. Les membres des associations ont exposé leurs projets, leurs préoccupations et leurs

souhaits. Isabelle Proteau, 2^{ème} adjoint responsable de l'animation et des associations y a été de son discours, Monsieur le Maire, Thierry Blaszyk, également. Ils ont remercié nos associations pour leur dévouement et leur motivation, et confirmé l'engagement de la mairie dans le soutien et l'aide à toutes les manifestations envisagées, que ce soit au niveau matériel ou humain. Cette réunion serait-elle l'amorce d'une mutualisation des moyens associatifs, les bénévoles devenant une denrée bien souvent trop rare.

L'équipe municipale remercie L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA), l'Association des Parents d'Elèves « Vous et les Pirates », l'Echiquier Surgérien, l'Association R'THON, le Canton Aunis Football Club, l'Association La Joie de Vivre à Tout Age, Tarot Plaisir, et l'association « Vouhé en Fête » pour leur présence.

Vouhé à travers les siècles

Tous ceux qui avaient réservé leur livre « Vouhé à travers les siècles » étaient là. Ils ont patiemment attendu leur tour pour une dédicace personnalisée.

Certains ont commencé à feuilleter l'ouvrage ; ils y ont retrouvé des vieilles photos, des souvenirs...

Odette HUET du journal l'Hebdo 17 ainsi que Armand Berthomé du journal Sud-Ouest étaient présents pour couvrir cette rencontre.



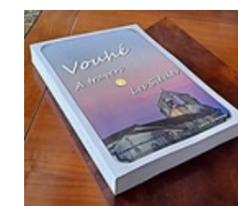
Discours de Mesdames Laure Chauray, Annette Begaud et Monsieur le Maire Thierry Blaszyk



Les auteures interviewées par Armand Berthomé du journal Sud-Ouest



Les futurs lecteurs commencent à arriver ; la salle se remplit malgré le mauvais temps





L'Association Communale de Chasse Agréée (l'ACCA) de Vouhé est une association à but non lucratif régie par la loi 1901.

Cette association est pilotée par la Fédération Départementale des Chasseurs qui est rattachée au Ministère de l'Agriculture de la Mer des Forêts, de la Faune Sauvage et de la Biodiversité (O.F.B.)

Son conseil d'administration est composé de six membres, renouvelés par tiers tous les trois ans.

Le bureau se compose d'un Président Yannick Garon, d'un Vice-Président Patrick Gautier, d'un secrétaire Benjamin Jourdain et d'une trésorière Annie Garon-Baudouin.

Thierry Pinçonneau et Serge Dupont sont membres de l'ACCA.

Le rôle de cette association est la régulation des prédateurs et des nuisibles qui détruisent les cultures agricoles dont le rôle est de nourrir la population.

La Joie de Vivre à Tout Age Vouhé-Puyravault fait sa rentrée

Le club a repris ses activités le 1er octobre 2021.

Yoga : tous les mercredis de 15h30 à 16h30 au Club House dès le 6 octobre,

Cartes et jeux divers : le mardi à Puyravault, ancienne école et le jeudi à Vouhé Salle des Fêtes de 14h30 à 18h dès le 7 octobre,

L'AG aura lieu le jeudi 21 octobre à 10h30 Salle des Fêtes de Vouhé,

Cotisation : 12 € / Contact : 07 89 70 12 62

Le repas des aînés

Cette année nous allons enfin nous retrouver autour d'un repas concocté par le P'tit Caprice et comme le veut la tradition, le service sera assuré par les jeunes du village.

Carlos viendra avec son accordéon pour vous faire danser et chanter.

Cette fête est réservée à tous nos aînés ayant 65 ans et plus, ainsi qu'à leur conjoint, sur inscription à la mairie.

La date sera fixée prochainement, nous vous tiendrons informés dans le prochain Voyacais.

Tarot Plaisir

Reprend ses activités les vendredis dès le 8 octobre à 20h30 Salle des Fêtes

Contact : 05 46 09 21 43

Dîner concert

Vouhé en Fête organise son 3ème dîner concert le samedi 20 novembre 2021. C'est le groupe B 60s explosion qui mettra l'ambiance des années 60. Le menu sera cuisiné par Brigitte, Brigitte, Michèle et Emilie. Jean-Jacques, Matthieu, Samuel et Jean-Claude s'occuperont des boissons. Vous recevrez prochainement, dans vos boîtes aux lettres, le flyer créé par Sabrina. Nous vous attendons avec impatience.

Le 11 novembre

Cette année la commémoration du 11 novembre pourra accueillir le public.

Elle se déroulera à 11h30 à la mairie. Un pot de l'amitié s'ensuivra.



Cours de dessin et d'aquarelle

On pensait avec William depuis un moment créer un cours de dessin et d'aquarelle. Vous pouvez

d'ailleurs admirer quelques-unes de ses œuvres à la mairie.

Lors de la réunion qui nous a réunis à l'occasion du livre « Vouhé à travers les siècles » la décision a été prise. Il s'agirait de se retrouver avec vos blocs à dessin, vos crayons et divers matériels de peinture gentiment fournis par William.

Alors n'hésitez pas à nous contacter

mairie.vouhe17@orange.fr pour nous dire votre intérêt afin que l'on puisse organiser cette activité, qui se déroulera dans la salle des aînés à l'ancienne mairie et dehors aux beaux jours. Une adhésion modique sera demandée.



Les principales décisions du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 40 % permet à la commune de Vouhé :

- ◆ de conserver une situation équivalente préexistante,
- ◆ de pouvoir rembourser les investissements réalisés et de prévoir les futurs investissements,
- ◆ de compenser la perte de la taxe d'habitation,
- ◆ de compenser la perte du vote du taux de la taxe d'aménagement qui sera décidé par les Communautés des Communes au 1er janvier 2022,
- ◆ de ne pas augmenter considérablement la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté : **11 voix pour**

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 40 %.

Les principales décisions du Conseil Municipal du 5 octobre 2021

Approbation du procès verbal du Conseil du 31 août 2021

Modalités de répartition du reversement entre la communauté et les communes

Vu la loi de finances pour 2012 du 28 décembre 2011, instaurant un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et considérant qu'il y a lieu de définir les critères de répartition du reversement entre la Communauté de Communes et les 24 Communes, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition décidée par la Communauté des Communes :

- ◆ pour 19 communes, attribution en 2021 du même montant que celui versé en 2015 et attribution du même montant correspondant au droit commun 2021 pour 5 communes.

Monsieur le Maire expose par ailleurs que cette répartition est une répartition dérogatoire au droit commun qui, à défaut de l'obtention de l'unanimité du Conseil Communautaire, doit faire l'objet de délibérations concordantes des 24 Conseils Municipaux de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Par **13 voix contre / 0 pour / 0 abstentions**, le Conseil Municipal s'oppose à cette répartition et décide ne pas accepter la répartition proposée par la Communauté de Communes, et se positionne sur une répartition plus favorable aux communes.

Gestion du cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune doit poursuivre, après un délai de 3 ans, la reprise de concessions dans l'ancien cimetière. Mme Nicole HELE, ancienne conseillère municipale, qui avait réalisé la première phase, se propose de continuer en collaboration avec deux membres du Conseil actuel, Mme Sophie DAVID et Mr Vincent LELONG, Conseillers municipaux, sont désignés.

Droit de préemption

Déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble situé « 8 rue de la laiterie » cadastré ZB 0071—ZB 0075

Déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble situé « La Panetrie » cadastré B 0624

Déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble situé « La Panetrie » cadastré B 627

Déclaration d'intention d'aliéner l'immeuble situé « 1 A route de la macre Blamere » cadastré D 0515—D 0517

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption sur ces immeubles

Remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu les remerciements suivants de la part :

- ◆ du club de Country de Surgères pour le prêt de la salle des fêtes pour leur soirée du 2 septembre,
- ◆ de Mme Laure CHAURAY pour la participation du Conseil Municipal à l'édition du livre « Vouhé à travers les siècles »,
- ◆ de la famille d'un administré récemment inhumé au cimetière de Vouhé, pour qui Monsieur le Maire a fait parvenir un courrier de condoléances de la part du Conseil.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu affiché en mairie et sur le site internet

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 4 novembre 2021 à 19h45 en salle du conseil.